

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Claude JAVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, Mme Lydie BROTON jusqu'à la délibération n°2025-33, M. Patrick SIMON, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER) à partir de la délibération n°2025-30	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage).		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Denis LECLUZE, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : Jusqu'à la délibération n°2025-33 : 23 A partir de la délibération n°2025-34 : 22 Nb de délégués suppléants présents : Jusqu'à la délibération n°2025-29 : 0 A partir de la délibération n°2025-30 : 1 Nb de pouvoirs : 3		

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-31 : Modification de l'AP/CP « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond »

Vu la délibération n°2025-13 du 14 mars 2025 relative à l'autorisation de programme (AP) et aux crédits de paiement (CP) concernant la construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond,
Le Président propose de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 20022-02 Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond

Montant de l'AP au 14.03.2025	10 451 359 €
Révision (décision modificative n°2)	+ 967 060 €
Nouveau montant de l'AP	11 418 419 €

	TOTAL AP	Réalisé 2022-2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Crédits de paiement 2031
BP 2025	10 451 359	1 169 248	2 640 435	1 563 433	1 333 044	1 333 044	1 333 044	847 255	231 856
Révision 2025	11 418 420	1 169 248	3 564 339	2 567 918	690 362	1 157 442	887 037	778 490	603 585
écart	967 060	0	+ 923 904	+1 004 485	-642 682	-175 602	-446 007	-68 765	+371 729

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical approuve la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant le programme « Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond », conformément au tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **17 SEP. 2025**

Mis en ligne le : **18 SEP. 2025**

Le Président,

Laurent PIEN

